

Version	Procédure de rattachement	Service auteur	Destinataires	Date application
V1		DFE	Utilisateurs procédure	10/2022
V2		DFE	Utilisateurs procédure	01/2023
V3		DFE	Utilisateurs procédure	07/2023
V4		DFE	Utilisateurs procédure	09/2024
V5		DFE	Utilisateurs procédure	05/2026

ETAPES DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE DEPLACEMENTS

Etudiant
 anticipe au maximum son projet, le prépare et constitue son dossier (*stage, césure, mobilité...*)
 prend contact avec son UFR, Ecole, Institut

UFR/Ecole/Institut
 s'informe sur la situation dans le(s) pays envisagé(s) prend connaissance du projet
 renseigne l'étudiant pour l'accès à Emvol'UM

Etudiant
 se connecte sur l'application
 consulte les recommandations, remplit le formulaire

UFR/Ecole/Institut
 vérifie les informations saisies (y compris la vigilance "verte", "jaune", "orange", "rouge")
 valide la demande

Fonctionnaire Sécurité Défense UM (FSD)
 émet une recommandation

UFR/Ecole/Institut
 réceptionne l'avis du FSD, complète à son tour le formulaire avec l'avis final du Directeur ou son représentant

Si pays en « vigilance normale (zone « verte »)

Avis FSD non obligatoire

L'UEI indique l'avis du Directeur ou son représentant

UFR/Ecole/Institut
 Adapte la procédure et le suivi des démarches dans le cadre du dispositif concerné (stage, césure, autres, ...)

Césure : transmettre le dossier à la DFE la décision césure signée du Président tiendra compte des avis formulés

Stage : la convention de stage ne pourra être validée et signée si les avis formulés sont défavorables

Mobilité d'études : le départ en mobilité ne pourra pas être validé si les avis formulés sont défavorables

Le tableau de bord (DRI, FSD, UEI, DFE, SCMPPS, ...) permet recenser et suivre l'ensemble des demandes des étudiants pour tout départ hors France métropolitaine

L'étudiant reste acteur de son projet et devra suivre les consignes indiquées dans le formulaire de demande.